



RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00346
Numéro SIREN : 449 955 723
Nom ou dénomination : 1FOTEAM

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2017 sous le numéro de dépôt 1481

1FOTEAM
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 91 COURS DE LA REPUBLIQUE, 76600 LE HAVRE
449955723 RCS LE HAVRE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,
Le 22 septembre,
A 18 heures,

Les associés de la société 1FOTEAM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 91 COURS DE LA REPUBLIQUE 76600 LE HAVRE, sur convocation faite par ratification verbale adressée à chaque associé.

Sont présents :

Madame Alexia HANEUSE,
demeurant 60 RUE D'ESTOUTEVILLE, 76290 MANNEVILLETTE,
titulaire de 1 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Philippe HANEUSE,
demeurant 60 RUE D'ESTOUTEVILLE, 76290 MANNEVILLETTE,
titulaire de 199 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 200 actions sur les 200 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe HANEUSE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Alexia HANEUSE est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- Monsieur Jacques HEMARD, domicilié 17 rue Pierre Kerdyk 76600 Le Havre, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Fabrice CARRIE, domicilié 7 rue Cardinal Mercier 75009 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Julien KNELL, domicilié 12 rue Beffroi 95260 Beaumont sur Oise,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

L'Assemblée Générale autorise les Commissaires aux Comptes à adresser directement au greffe du tribunal de commerce, dans les délais qui s'imposent à la Société, les documents relatifs à l'acceptation de leur mission, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Jacques HEMARD et Monsieur Fabrice CARRIE ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

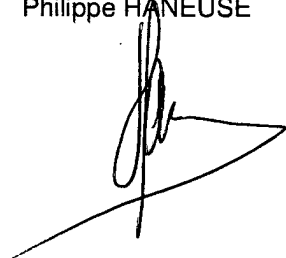
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Philippe HANEUSE



Le secrétaire
Alexia HANEUSE



1FOTEAM
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 91 COURS DE LA REPUBLIQUE, 76600 LE HAVRE
449955723 RCS LE HAVRE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- Monsieur Jacques HEMARD, domicilié 17 rue Pierre Kerdyk 76600 Le Havre, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

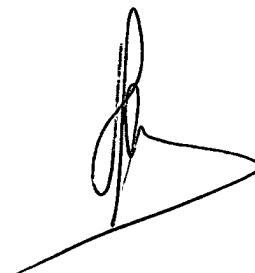
- Monsieur Fabrice CARRIE, domicilié 7 rue Cardinal Mercier 75009 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Julien KNELL, domicilié 12 rue Beffroi 95260 Beaumont sur Oise,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

L'Assemblée Générale autorise les Commissaires aux Comptes à adresser directement au greffe du tribunal de commerce, dans les délais qui s'imposent à la Société, les documents relatifs à l'acceptation de leur mission, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line extending to the right at the bottom.

SAS JMAUDIT
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

1FOTEAM
91, Cours de la République
76600 LE HAVRE

Le Havre, le 10 Septembre 2016

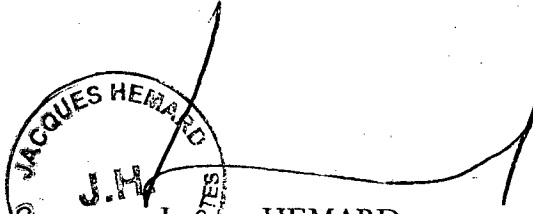
Objet : Acceptation de mandat de commissaire aux comptes titulaire

Monsieur le Président,

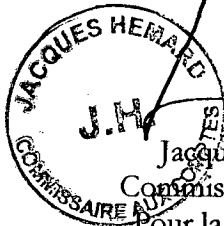
Vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire à la prochaine assemblée générale ordinaire de votre société.

Je vous remercie de cette proposition et vous confirme mon accord pour accepter ce mandat si telle est la décision de l'assemblée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques HEMARD
Commissaire aux comptes
Pour la SAS JMAUDIT



Jacques HEMARD

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE ROUEN

Société par actions simplifiée au capital de 2000 € - RCS Le Havre 538 857 285

TVA intracommunautaire - FR 34538857285

15, rue Pierre Kerdyk - 76600 LE HAVRE - Tél. 06 11 37 68 40 - Email : jac.hemard@gmail.com

CRCC

COMPAGNIE
REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES

ROUEN

ATTESTATION

Je soussigné Marc LABRUNYE, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, atteste que:

- **JMAUDIT**
15 rue Pierre Kerdyk
76600 LE HAVRE

est inscrit(e) sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Rouen au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Mont St Aignan, le 12 janvier 2016
Pour valoir ce que de droit.

Le Président,
Marc LABRUNYE

ATTESTATION

Je soussigné Marc LABRUNYE, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, atteste que:

- **Jacques HEMARD**
SAS JMAUDIT
15 rue Pierre Kerdyk
76600 LE HAVRE

est inscrit(e) sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Rouen au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Mont St Aignan, le 12 janvier 2016
Pour valoir ce que de droit.

Le Président,
Marc LABRUNYE

Fabrice CARRIÉ

*Commissaire aux Comptes Diplômé
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

**SAS 1FOTEAM
91 Cours de la République
76600 LE HAVRE**

Nos Réf : CC/FC

Objet : mandat suppléant

Paris, le 22 septembre 2016

Monsieur le Président,

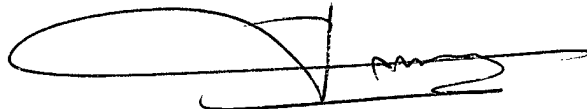
Je vous informe par la présente, conformément à votre demande, que j'accepte la fonction de commissaire aux comptes suppléant de votre société « SAS 1FOTEAM »

Je vous précise que je ne suis pas visé par les articles L.225-L222 et L.225-L224 du Code de Commerce relatifs aux incompatibilités.

Je vous précise également que je suis né le 22 février 1964 à Barentin (76).

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma respectueuse considération.

**Fabrice CARRIÉ
Commissaire aux Comptes**



Paris, le 7 octobre 2016

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Luc FLABEAU Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, Conseil Régional de Paris,

Faisant élection de domicile au siège de la Compagnie : 50, rue de Londres 75008 PARIS

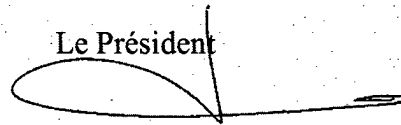
Certifie que : Monsieur FABRICE CARRIE

Adresse : 7 rue Cardinal Mercier
75 009 Paris

est inscrit sur la liste des commissaires aux comptes depuis : 2001

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Le Président



Jean-Luc FLABEAU